



CHS DSTI PANDEMIE 5 NOVEMBRE 2009  
PLAN DE CONTINUITE DES SERVICES : PCS

Présents pour l'administration :

- + Madame Errecart : Adjoint au Maire de Paris, chargée des nouvelles technologies.
- + Monsieur Philippe Wehrung Chargé de mission au Cabinet de Madame Errecart
- + Monsieur Jean-Claude Meunier : Directeur de la DSTI
- + Monsieur Michel Trendadue : Directeur Adjoint
- + Monsieur Bruno Martini : Sous Directeur responsable de la SDPR
- + Madame Sylvette Blanc : Responsable du BRH
- + Monsieur Didier Perret : Responsable de la Mission Sécurité
- + Monsieur Doinet en charge des questions d'hygiène et de sécurité à la DSTI

Présents pour les organisations syndicales :

- + Ida Cohen Syndicat : Syndicat CGT
- + Bertrand Houdayer : Syndicat CGT
- + Monsieur Georges Moresco : Syndicat CGT
- + Docteur Claude Danglot : expert du Syndicat CGT
- + Madame Agnès Dutrevis : expert du Syndicat CGT
- + Monsieur Serge Leitao Pocas : Syndicat Autonome
- + Monsieur Jean-Luc Leclerc : Syndicat autonome
- + Monsieur Paul Barrot : Syndicat UCP.
- + Monsieur Francis Combo : CFDT

Ordre du jour :

- 1 - PCS
- 2 - Amiante
- 3 - Ascenseur
- 4 - Travail en mode plateau

## 1- PCS : Déclaration de la CGT :

Madame la Présidente,

La CGT vous remercie d'avoir accepté d'avancer la date du CHS de la DSTI consacré à la pandémie grippale.

En effet, c'est notre Direction qui a la responsabilité de verser les prestations sociales et le salaire des agents de la Ville.

La CGT constate avec satisfaction qu'en cas de déclenchement du PCS les agents non mobilisés, toucheront l'intégralité de leurs primes. Cette décision témoigne de votre engagement en faveur des agents de catégorie C, largement majoritaires à la Ville.

Toutefois trois questions restent en suspens :

1. Si un agent mobilisé contracte la grippe A, la CGT revendique la reconnaissance de maladie professionnelle afin que les frais médicaux non pris en charge par la sécurité sociale, n'incombent pas à l'agent. Vous n'êtes pas sans savoir que de nombreux médicaments ne sont plus remboursés, et que beaucoup d'agents n'ont pas de mutuelle. La Ville de Paris a toujours assumé son rôle social. Cette fois encore, elle devrait le remplir pleinement.  
Il ne serait par ailleurs pas logique que les dépenses de santé pour une maladie contractée en service et dans l'intérêt des Parisiens, soient mis à la charge de la charge d'une Sécurité Sociale mal en point, alors qu'ils devraient être normalement pris en charge à 100 % par l'employeur réquisitionnant le salarié.
2. En cas de pandémie, les structures d'accueil pour les enfants seront fermées. Les femmes qui ont des enfants de moins de 12 ans, se verront dans l'obligation de prendre des jours de congé/RTT pour les garder. Cette mesure est discriminatoire à l'encontre des femmes. Or, le Maire de Paris est particulièrement attentif à ces sujets, puisque l'observatoire de l'égalité Hommes/femmes a été créé à son initiative.
3. Si le PCS est déclenché et que le service de restauration est arrêté, les agents mobilisés bénéficieront-ils d'un ticket restaurant ?

C'est pourquoi la CGT vous demande, Madame la Présidente de trancher favorablement sur ces deux questions.

D'avance nous vous remercions, et nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre reconnaissance anticipée.

Madame Errecart note que si un agent est malade, on ne peut pas prouver que sa maladie s'est déclarée pendant son service. D'autre part elle compte que les hommes assumeront la garde des enfants à part égale avec leur conjointe.

Ces remarques ne satisfont pas la CGT qui décide de voter contre le PCS. Rappel, lors de la grève de 1995, les agents n'ont pas utilisé leurs jours de congés quand ils sont restés chez eux.

---

Madame Errecart souligne que l'hiver a été doux, ce qui a permis aux Directions de préparer leur PCS.

#### M. Trentadue.

- Le PCS sera déclenché si on constate une augmentation sensible du nombre de personnes atteintes.
- Aujourd'hui, on compte 1000 malades pour 100.000 personnes en France.
- A la Ville, 16.000 agents seront réquisitionnés.
- Les agents qui ont des enfants de moins de 12 ans ou une maladie avérée, ne sont pas réquisitionnés.
- La DSTI a établi, conjointement avec les Directions, une liste de 38 applications informatiques indispensables (RH21, ALIZEE, sociales, réseaux, téléphonie, messagerie...).
- A la DSTI, 123 agents sont mobilisables, soit environ 50% de l'effectif total. La majorité de ces agents pourra travailler en télétravail, ce qui permettra d'assurer les fonctions de la DSTI en préservant la santé des agents. Les horaires de travail seront calqués sur des horaires de travail habituels. Le BEIB et la SDPR ont rédigé des notes pour expliquer aux agents comment utiliser les clefs TOKEN. Des tests ont été réalisés au domicile des agents.
- Mise en place de la plate forme 3975 : 22 agents sont volontaires pour travailler sur cette plate forme. Un appel au volontariat sera réitéré.
- Les gymnases seront réquisitionnés pour assurer la vaccination.
- C'est Madame la Secrétaire Générale qui décidera de déclencher le PCS, si les événements l'exigent.

## Dispositions prises par la DSTI :

- Communication sur les bonnes pratiques
- La lettre du Maire relative aux facteurs de risques a été communiquée
- Les agents de la DALIAT nettoient les poignées de porte pour éviter la propagation de la maladie.
- La DSTI a commandé des boîtes de lingettes, de solution hydro alcoolique, Ces équipements sont réservés aux agents qui interviendront sur site en cas de pandémie. Les lingettes seront utilisées par les agents pour nettoyer les surfaces de contact : téléphone, clavier de l'ordinateur...

Seules les fonctions support essentielles à la gestion de la crise de la DSTI sont maintenues :

1. Comité de direction élargie ;
2. Communication ;
3. Support des applications et des systèmes essentiels dont le fonctionnement doit être assuré en toute circonstance
4. Distribution des masques ;
5. Hygiène des locaux ;
6. Paie des agents ;
7. Marchés, bon de commande et liquidations **urgentes** ;
8. Poste de sécurité de la DSTI

Services non indispensables : formation, recrutement, préparation des budgets, préparation de marchés...

Les masques de protection affectés à la DSTI sont livrés par les TAM au 229, rue de Bercy. Ils sont stockés au 227, rue de Bercy. La section logistique est chargée de distribuer un premier kit aux personnels qui seront mobilisés dans les locaux de l'administration si le niveau au moins 5B est atteint.

Comment seront équipés en masque, les agents qui ne travaillent pas rue de Bercy ? Pour l'instant cette question reste en suspens.

## **Inventaire des applications, des systèmes et des infrastructures**

<b>Typologie</b>	<b>Système ou application</b>	<b>Bureau MOE</b>	<b>Direction MOA</b>
Application	3975	BPICO	DICOM
Application	ADVANCE 4 PRIME 4	BPRH	DASES
Application	ALIZE	BPAFI	DF
Application	BOSS, iBOSS	BPPG	DPP
Application	CDL*	BPHAB	DASCO
Application	CHALEX	BPHAB	DASES
Application	CITY2	BPHAB	DDATC
Application	ENCOMBRANTS + RAMEN	BPPG/BPICO	DPE
Application	EPLANNING*	BPRH	DASCO

Page 4 sur 9

Application	EUDOCONTACT (contact du Maire)	BPICO	CAB
Application	EUDONET (toutes les instances)	BPICO	DICOM
Application	FSL	BPHAB	DASES
Application	GESTION MAILS ENTRANTS – AKIO	BPICO	DICOM
Application	INDEMNITES DES ELUS	BPRH	DRH
Application	INTERVAX	BPHAB	DASES
Application	Intraparis portail/ Directions	BPICO	SGVP
Application	IODAS (ANIS ASE)	BPHAB	DASES
Application	ISIS (SI SOCIAL)**	BPHAB	DASES
Application	LOAN	BPAFI	DF
Application	LUCI*	BPHAB	DFPE
Application	ODS	BPICO	SGCP
Application	OneToTeam	BPICO	SDDP
Application	OSIRIS	BPAFI	DEVE
Application	OUKI	BPICO	SGVP
Application	PARIS.FR	BPICO	DICOM

Application	PORTAIL DES APPLICATIONS SOCIALES y compris COORDIN INTRANET	BPHAB	DASES
Application	RH21	BPRH	DRH
Application	SESAM	BPHAB	DASES
Application	SIGLES	BPHAB	DDATC
Application	Sites WEB des mairies d'arrondissement	BPICO	DDATC
Application	TEMPO	BPRH	DPE
Infrastructure	Bureau nomade	BR	DSTI
Infrastructure	Infrastructure centre informatique	BI	DSTI
Infrastructure	MESSAGERIE	BR	DSTI
Infrastructure	Opérateurs Télécoms		DSTI
Infrastructure	Radio 2RP/3RP	BI	DSTI
Infrastructure	Réseau IP (coeur de réseau, Internet, sites critiques)	BR	DSTI
Infrastructure	Support poste de travail DSTI, Cellule centrale de Gestion de Crise, MA	BEIB	DSTI
Infrastructure	Services réseaux : Partage de fichiers, Internet	BR	DSTI
Infrastructure	Téléphonie 3975	BET	DSTI
Infrastructure	Téléphonie Mobile et Serveur BlackBerry	BET/BR	DSTI
Infrastructure	Téléphonie sur l'AXE LOURD	BET	DSTI
Infrastructure	Téléphonie sur Systèmes Décentralisés et MA	BET	DSTI
Infrastructure	WSSO	BR	DSTI
Infrastructure	HELPDESK, SATIS, Agence	BEIB	BEIB
Infrastructure	ZENWORKS, Antivirus, support technique	BEIB	BEIB
Infrastructure	Travaux planifiés sur les serveurs (BATCH)	BR	DSTI
Infrastructure	Exploitation des serveurs	BR	DSTI
* : en situation pré-pandémique			
** : en projet			

## SITES ESSENTIELS EN CAS DE PANDEMIE

ID Site	Direction	Site	Adresse	Code Postal
---------	-----------	------	---------	-------------

1	MA01	MA01	4, Place du Louvre	75001
2	MA02	MA02	8, rue de la Banque	75002
3	MA03	MA03	2, Rue Eugene Spuller	75003
4	MA04	MA04	2, Place Baudoyer	75004
5	MA05	MA05	21, Place Du Pantheon	75005
6	MA06	MA06	78, Rue Bonaparte	75006
7	MA07	MA07	116, Rue De Grenelle	75007
8	MA08	MA08	3, Rue De Lisbonne	75008
9	MA09	MA09	6, Rue Drouot	75009
10	MA10	MA10	72, Rue Du Faubourg Saint Martin	75010
11	MA11	MA11	2, Place Leon Blum	75011
12	MA12	MA12	130, Avenue Daumesnil	75012
13	MA13	MA13	1, Place D'Italie	75013
14	MA14	MA14	2, Place Ferdinand Brunot	75014
15	MA15	MA15	31, Rue Peclet	75015
16	MA16	MA16	71, Avenue Henri Martin	75016
17	MA17	MA17	16-20, Rue Des Batignolles	75017
18	MA18	MA18	1, Place Jules Joffrin	75018
19	MA19	MA19	5, Place Armand Carrel	75019
20	MA20	MA20	6, Place Gambetta	75020
21	DAC	ARCHIVES	18 Bd Serrurier	75019
22	MULTI1	HDV	4, Place de l'hôtel de Ville	75004
23	DSTI	DSTI	227 Rue de Bercy	75012

Trois services sont indispensables en cas de déclenchement du PCS :

- La DPA pour l'énergie, le chauffage...sur les sites essentiels énumérés précédemment.
- La DALIAT pour le nettoyage des locaux du 227, rue de Bercy, de l'Hôtel de Ville.
- L'ASPP pour la restauration des personnels.

Le Docteur Danglot de la CGT demande qui expliquera aux agents de ménage comment nettoyer les surfaces contaminées. Les responsables de secteur de ces agents n'ont pas de formation médicale.

Le Docteur Danglot que le mot grippe n'est pas utilisé sur le document internet, ce qui est fâcheux.

La CGT constate qu'on ne connaît pas les coûts de ce PCS.

**Plusieurs sociétés assurent le support de systèmes vitaux pour la DSTI. Elles sont en cours d'identification et seront interrogées sur les dispositions prises en cas de pandémie.**

1. S'agissant du télétravail la CGT insiste sur son caractère exceptionnel. Le travail a une dimension sociale qu'il convient de sauvegarder pour ne pas isoler les agents, et notamment les femmes. Les clés token ont déjà été distribuées aux agents. Ces clés vont-elles être récupérées à la fin de la pandémie ? Cette question reste ne suspens.
2. La CGT aurait souhaité obtenir l'organigramme détaillé des prestataires réquisitionnés. La DSTI répond que le PCS des prestataires dépend de la société de service dont ils dépendent.
  - a. Où travaillent-ils
  - b. Pour quelle application
  - c. Nombre d'agents concernés (titulaires, non titulaires, prestataires)
  - d. Leur lieu d'affectation : Bercy, Place d'Italie, rue Joseph De Mestre
3. Comment seront distribués les masques ? Par qui ? Combien de masques ? Quel type ? Où sont stockés les masques ? Comment seront fournis les agents qui ne travaillent pas rue de Bercy ? A-t-on déterminé le circuit de livraison ?
4. Le BRH a la liste des agents non mobilisables pour raisons médicales. L'anonymat des agents sera préservé. Ces fichiers ont été déclarés à la CNIL.
5. Si le PCS est activé, les agents mobilisés seront autorisés à utiliser les parkings de la DSTI

'Le BRH de la DSTI actualise le document unique d'évaluation des risques pour intégrer les nouveaux risques liés à la situation de crise sanitaire majeure'

Note : le DURP est en cours de rédaction.

S'agissant des produits d'hygiène, ce stock existe-t-il ? Si non, quand va-t-on l'acheter ? et surtout quand sera-t-il enfin mis à la disposition des agents pour assurer notamment l'hygiène des mains (savon liquide, serviettes en papier,

corbeilles à couvercle tapissé d'un sac en plastique, organisation du ramassage des corbeilles par des agents protégés, solution hydro-alcoolique en l'absence de point d'eau, et.).

‘Si le taux de mortalité est important, le dispositif de gestion de crise de la Ville de Paris peut être déclenché’.

C'est l'état qui fixe le taux de létalité le moment venu.

En cas de plantage d'une application comme la paye que se passera-t-il ? Qui prendra les décisions dans un tel scénario ?

Monsieur Trentadue nous répond, que le télétravail fera un premier diagnostic. En fonction de la gravité de la situation, on étudiera l'opportunité de provoquer des réunions sur site et de déplacer les agents. La DSTI a les numéros de téléphone des agents décisionnaires des MOA pour déclencher une visio-conférence.

## **2 – AMIANTE**

- La CGT rappelle que le Conseil de Paris avait émis le vœu que chaque CHS de Direction soit en possession du DTA [Document technique amiante]. Ces DTA auraient dû être réalisés avant septembre 2005. Ils doivent être centralisés et conservés sur chaque site, y compris les sites qui ne reçoivent pas d'agents (Ex : Marne la Vallée).
- Monsieur Meunier nous répond que ce site appartient à IBM, et que IBM a confirmé qu'il n'y avait pas d'amiante.
- D'après la réglementation, le DTA doit être à la disposition des agents.
- La CGT demande à la DSTI de bien vouloir inclure le DTA dans le document unique.
- La DSTI n'a toujours pas le DTA des locaux situés rue de Charonne.
- Le DTA de Bercy indique qu'il n'y a pas d'amiante.
  
- La CGT demande à ce que les fils soient encastrés. Beaucoup de fils pendent. Cela peut provoquer des chutes.

## **3- ASCENSEUR.**

- Les travaux vont commencer avec un léger retard.
- La CGT note que réglementairement, il faut faire un plan de prévention car les travaux sur les ascenseurs sont dangereux. Ce plan doit être élaboré conjointement avec les OS.
  
- Monsieur Doinet nous confirme que ce plan a été élaboré. Les palettes seront livrées le matin, tôt, avant l'arrivée des personnels.
  
- La CGT note que les obligations légales doivent être respectées, même si les travaux sont faits dans les règles.

#### 4 – TRAVAIL EN MODE PLATEAU

- Le plateau a connu des problèmes thermiques. Un exercice d'incendie a été effectué. Il n'y aura pas de CHS de site avenue d'Italie.
- Les agents qui travaillent avenue d'Italie ne savent toujours pas ni où, ni quand, ils déménageront. Or, des travaux sont prévus.
- La CGT demande pourquoi le travail en mode plateau n'est pas acté en CTP.
- Monsieur Meunier répond qu'il ne s'agit pas d'un nouveau mode d'organisation, c'est pourquoi l'avis du CTP n'est pas requis. Les agents mis à la disposition du plateau, ont les mêmes droits que les autres agents, notamment celui à la mobilité. Ces droits sont arbitrés par le Chef de Service. Le BRH de la DSTI essaie de résoudre les situations conflictuelles. Le BRH essaie de trouver un poste au sein de la DSTI aux agents en situation difficile.
- Madame Errecart souhaite qu'en cas de restructuration qui se traduit par une mobilité géographique, on fasse appel à des principes généraux de la Ville.